

KEIM



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

EXIGEZ LE MEILLEUR POUR VOTRE SANTÉ

Chez KEIM, le respect de l'environnement et de la santé des Hommes a toujours été une priorité. Nos produits minéraux sont sains par nature : ils sont exempts de produits chimiques, de solvants organiques et de substances nocives pouvant nuire à la santé des personnes. Afin de mettre en avant les qualités intrinsèques de nos produits et permettre à l'utilisateur de choisir des produits vraiment sains, KEIM a choisi de faire certifier par le label européen natureplus® deux produits phares pour l'intérieur : la peinture minérale décorative KEIM Optil-Plus et la peinture lessivable d'aspect mat velours KEIM Innostar.

KEIM. DES COULEURS POUR LA VIE.

www.keim.com



LES EXIGENCES DU LABEL NATUREPLUS®

L'association natureplus® est une institution de protection des consommateurs à but non lucratif. Depuis 2001, son label allemand est diffusé dans différents pays européens et a pour objectif d'identifier les meilleurs produits pour une construction et un habitat durables. Les critères du label natureplus® sont extrêmement stricts et les tests de vérification pour l'obtenir sont effectués par des laboratoires accrédités et des experts, conformément aux normes internationales reconnues. Afin d'apposer le label natureplus® sur ses produits, KEIM a répondu à 3 principaux critères :

1. **La protection du climat** : en limitant l'impact environnemental et en valorisant les déchets.
2. **Le respect de la santé** : avec des produits sans substance chimique ni émission de COV nocifs.
3. **La durabilité** : en utilisant majoritairement des matières premières minérales et /ou renouvelables.



LES COV : UN ENJEU SANITAIRE

L'air intérieur est 8 fois plus pollué que l'air extérieur. La pollution de l'air intérieur est générée notamment par les COV : les composés organiques volatils. Ils se caractérisent par leur grande volatilité sous forme de gaz à température ambiante. Les plus connus sont le formaldéhyde, le benzène ou le trichloroéthylène. Les COV proviennent principalement des matériaux de construction et des produits de décoration comme les meubles, les peintures et les colles. Leur présence dans l'air ambiant peut provoquer des problèmes respiratoires, des allergies, des réactions cutanées et même des cancers. Le gouvernement estime entre 10 et 40 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur. C'est pourquoi, les ministères de l'Environnement et de la Santé ont rendu obligatoire depuis 2018 la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les établissements accueillant de jeunes enfants, et pour tous les ERP, dès 2023.



Emissions de COV ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Valeur limite natureplus®	Valeur limite AFSSET	KEIM Optil-Plus	KEIM Innostar
à 3 j	3 000	10 000	136	671
à 28 j	300	1 000	19	48

Tableau comparatif des seuils d'émissions de COV selon la norme NF EN 16000-9